

**Élection Conseil d'institut de l'INSPE
du mardi 16 février 2021 9h,
au jeudi 18 février 2021 17h**

Calendrier des opérations électorales

Version du 15/01/2021

Vendredi 15 janvier 2021		Affichage et mise en ligne du dispositif électoral (arrêté et circulaire) dans le site principal (site des Chênes de CYU) et dans les établissements partenaires Début du dépôt des candidatures et des professions de foi électronique à la Direction pilotage - Service des affaires institutionnelles de CYU
Lundi 25 janvier 2021		Réception sur l'adresse elections2021@ml.u-cergy.fr : - des listes électorales - des lieux de vote (poste en libre-service) sur les sites de formation
Avant le mercredi 27 janvier 2021	Au plus tard 20 jours avant le scrutin	Affichage dans le site principal CYU et dans les établissements partenaires et mise en ligne (intranet): - des listes électorales - de l'arrêté des lieux de vote sur les sites
Jeudi 04 février 2021 à 12h30 (délais impératif)	15 jours francs avant le scrutin	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi par voie électronique à la Direction pilotage - Service des affaires institutionnelles de CYU (heure limite 12h30) (dépôt en présent et envoi postal possible selon les modalités de l'arrêté)
Au plus tard le jeudi 11 février 2021 17h		Modification et ajout sur les listes électorales à la Direction pilotage - Service des affaires institutionnelles de CYU
du mardi 16 février 2021 9h, au jeudi 18 février 2021 17h	SCRUTINS	Élections dématérialisées (poste en libre-service dans les sites de l'INSPE)
Jeudi 18 février 2021		Dépouillement dans le bureau centralisateur
Au plus tard Vendredi 19 février 2021	3 jours max après le scrutin	Proclamation des résultats et affichage dans le site principal et mise en ligne
Au plus tard Mercredi 24 février 2021	5 jours max après proclamation des résultats	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorale